

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

### 1 000 000\$ POUR LES ENTREPRISES DE MONTCALM ! Bonification de l'enveloppe octroyée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation

**Sainte-Julienne, le 22 février 2021** — La MRC de Montcalm est heureuse d'annoncer qu'une bonification de l'aide financière destinée aux entrepreneurs de la région de l'ordre de 1 000 000\$ lui a été octroyée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, et ce, afin de poursuivre ses initiatives dans le but de venir en aide aux entreprises de son territoire durement touchées par la pandémie. En effet, avec le *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* (PAUPME), c'est une aide financière pouvant atteindre jusqu'à 50 000\$ qui peut être versée par entreprise.

S'ajoutant au 2 221 000\$ reçu depuis avril dernier, la MRC de Montcalm sera en mesure de soutenir encore davantage les entreprises qui peinent à se relever de la pandémie. La MRC de Montcalm a pu soutenir jusqu'à ce jour, 56 entreprises montcalmoises avec ce programme.

#### Message aux entreprises

Si votre entreprise a été touchée par la pandémie reliée à la COVID-19, tel qu'une baisse des ventes ou même par une fermeture temporaire (liée à la désignation de zone rouge) alors vous êtes peut-être admissibles à cette aide, et ce, que ce soit sous la forme d'un prêt ou d'une subvention. Communiquez avec notre conseiller monsieur Maxim Douville (514-386-5500) pour de plus amples informations.

Si votre besoin financier est de plus de 50 000\$, nous avons des pistes de solutions également pour vous. Peu importe votre besoin, n'hésitez-pas à nous contacter !

Cette aide financière est disponible **DÈS MAINTENANT**, mais faites-vite, car la date limite est le 30 avril 2021.

- 30 -

#### Source :

Madame Stéphanie Therrien  
Directrice des communications  
MRC de Montcalm  
(450) 831-2182 poste 7092  
[communications@mrcmontcalm.com](mailto:communications@mrcmontcalm.com)

